



## Grille de présentation du projet éducatif et pédagogique de l'internat de la réussite

Etablissement : **Lycée des Métiers du bâtiment et des travaux publics  
« Porte des Alpes » RUMILLY**

| A - Caractéristiques générales ...                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 - Taille et typologie de l'internat (locaux, accès, ouverture, etc.) | Bâtiment de trois étages situé intra-muros.<br>L'internat dispose de 200 places réparties en six dortoirs, et de cinq salons TV. Les sanitaires sont collectifs et vétustes, l'isolation thermique défailante.<br>L'accès en est aisé au sein du lycée. Toutefois les problèmes de transport, en début et fin de semaine, s'avèrent prégnants. |
| 2 - Caractéristiques générales des élèves accueillis (e)s              | Les jeunes sont âgés de 15 à 19 ans.<br>Les milieux sociaux, les origines géographiques et les niveaux scolaires sont très divers et hétérogènes.<br>Selon les filières, le nombre d'internes par classe peut être très important Exemple : En TP, MMTP, ou TCB, TMA.                                                                          |
| 3 - Répartition garçons – filles                                       | L'internat n'accueille que des garçons.<br>Les jeunes filles sont contraintes de trouver un hébergement en ville (chez l'habitant ou à l'internat du lycée privé de Rumilly « Démoz »).                                                                                                                                                        |
| 4 - Ressources mises à disposition de l'internat                       | Divers lieux sont proposés à nos jeunes :<br>- Le bâtiment de la Maison des lycéens. qui jouxte l'internat.<br>- Utilisation des salles de l'externat si besoin.<br>- Accès au CDI en soirée deux fois par semaine.<br>- Un gymnase extra muros, mais proche de l'internat.                                                                    |
| 5 - Implication des personnels de l'établissement                      | L'implication des personnels suivant est effective :<br>- Les personnels de service et d'intendance (Self / Maintenance des locaux).<br>- Les CPE et AED.<br>- L'infirmière du lycée.<br>- L'enseignante documentaliste.<br>- Enseignants d'EPS (A.S.).                                                                                        |
| 6 - Partenariats extérieurs                                            | Un partenariat privilégié a été mis en place avec l'association « Le Pélican » de Chambéry et le « RIPAR » de Rumilly : Prévention des adictologies.<br>Le Planning Familial de l'Hôpital d'Annecy intervient pour Education à la sexualité.<br>(Voir également le point 15)                                                                   |
| 7 - Mutualisation de l'internat avec d'autres établissements           | Nous accueillons parfois, en fonction des places disponibles et d'une étude de dossier, d'autres jeunes extérieurs au lycée.                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 - Personnes clairement identifiées comme référents de l'internat                                                       | Les CPE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 9 - Modalités d'évaluation de l'action pédagogique et éducative au sein de l'internat                                    | Des bilans réguliers sont réalisés par les CPE, en lien avec les professeurs principaux, ou bien lors des commissions de suivi des élèves (l'accompagnement éducatif et pédagogique).<br>Autres évaluations : satisfecit et engagement des jeunes<br>- Conseil d'Administration de la MdL.<br>- Enquêtes réalisées par les représentants de l'internat (une réunion par trimestre Elèves / Personnels / CPE).                                                                                                                                              |
| <b>B - Fonctionnement...</b>                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 10 - Gestion du temps des élèves (indications particulières, entrées / sorties)                                          | L'organisation de l'internat a été réfléchi et posée en fonction du niveau de formation de nos jeunes. L'autonomie va croissant de la classe de 2de Bac et 1 <sup>ère</sup> Cap, à la classe de terminale.<br>Les temps de travail personnel et de détente sont répartis durant toute la soirée, et le mercredi après midi.<br>Les élèves peuvent poursuivre une activité personnelle (sportive ou autre) dans les différents clubs de la ville.                                                                                                           |
| 11 - Droits et devoirs de l'élève interne (règles spécifiques, démarches contractuelles, contraintes et possibles, etc.) | Un contrat connu des jeunes et de leurs responsables légaux :<br><br>- Autorisations de sortie en fonction du niveau de formation.<br>- Horaires spécifiques à chaque niveau de formation.<br>- Règles de vies individuelles et collectives à l'internat.<br>- Participations aux sorties encadrées en soirées.                                                                                                                                                                                                                                            |
| 12 - Prise en compte de la santé des élèves                                                                              | Les liens sont permanents avec l'infirmière du lycée. Celle-ci transmet les informations utiles aux CPE (PAI, Allergies etc.) et est informée des problèmes éventuels de santé repérés par les AED et CPE du lycée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 13 - Dispositifs particuliers d'accompagnement scolaire des élèves (tutorat, soutien, aide au travail personnel, etc.)   | Le soutien scolaire doit être développé, peut-être dans le cadre de l'AP, par des enseignants volontaires.<br>Les élèves sont encouragés à l'entraide. Nous allons développer le soutien entre pairs (forme de tutorat entre un élève de 1 <sup>ère</sup> ou Tle et un jeune de 2de Bac et 1 <sup>ère</sup> CAP).<br>Les AED interviennent régulièrement, selon les besoins exprimés par nos jeunes.                                                                                                                                                       |
| 14 - Modes d'accès aux nouvelles technologies et au numérique                                                            | Une réflexion est engagée sur l'extension du WIFI à l'internat.<br>L'accès aux outils pédagogiques du CDI est facilité. L'enseignante documentaliste intervient deux soirs par semaine dans le cadre de l'internat.<br>L'accès aux salles informatiques de l'externat ou au CDI le mercredi après midi serait à développer ; mais nous manquons de personnel pour assurer ce service dans de bonnes conditions. La demande des élèves est fort sur ce point.                                                                                               |
| 15 - Programme d'actions dans le champ culturel                                                                          | Les actions sont nombreuses dans ce domaine et la carte M'RA est largement utilisée. Une programmation est établie par les élèves, dans le cadre de la MdL, notamment :<br>- Partenariat avec la salle de spectacles « Le Quai des Arts » de Rumilly.<br>- Partenariat avec le cinéma «Le Concorde » de Rumilly.<br>- Action possible en fonction des projets des élèves avec « L'OSCAR » à Rumilly.<br>- Concerts au « Brise glace » d'Annecy.<br>L'organisation de ce programme nécessite un encadrement particulier (Heures de service AED, notamment). |
| 16 - Programme d'actions dans le champ sportif                                                                           | Des actions très nombreuses également sur cet axe :<br>- AS de 17h30 à 18h30 trois fois par semaine.<br>- UNSS les mercredis après midi.<br>Actions co-jointe avec le service de vie scolaire (Ski / RAID – Un AED accompagnateur).<br>- Activité sportive en gymnase de 20h30 à 21h30.<br>- Programme spécifique géré par les élèves dans le cadre de la MdL. (gestion d'une salle de musculation/ sport co. Extra muros en soirée avec un AED / sorties éventuelles en soirée (« Le Phare » à Chambéry.                                                  |
|                                                                                                                          | Une nécessité impérieuse, compte tenu de notre public scolaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 17 - Programme d'actions dans le champ de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la solidarité | <p>Programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de conférences-débats en soirée avec l'association « Le Pélican » de Chambéry. Education à la santé en lien avec d'éventuelles addictions...</li> <li>- Réflexion et éducation à la sexualité : Réunion en soirée pour les classes de 1<sup>ère</sup>.</li> <li>- Formation à la citoyenneté : Accompagnement et investissement réels des délégués de dortoirs aux bénéfices de leurs pairs.</li> <li>- Sensibilisation aux respects des personnels et des locaux : réunions avec les agents de service du lycée.</li> </ul>                                                                                                                                                             |
| 18 - Evénements spécifiques liés à l'internat ou aux élèves internes                                  | <p>Les élèves sont réellement acteurs de leurs activités : Gestion et animation permanente des temps de détente ou des soirées extra muros (points 15 et 16) à l'internat.</p> <p>Quelques exemples : Remise de prix pour les tournois organisés dans le cadre de l'internat, Fête de Noël ou fin d'année, point convivialité des JPO...</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>C - Place de l'élève et de sa famille...</b>                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 19 - Participation des élèves à la vie collective                                                     | <p>L'implication des élèves au service de l'intérêt collectif est reconnue et valorisée au sein de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les bulletins scolaires.</li> <li>- Remise du diplôme citoyen en fin d'année scolaire.</li> </ul> <p>Leur action est effective dans le cadre de la MdL, notamment.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 20 - Partenariat avec les familles (information, communication, rencontre)                            | <p>Les liens sont importants mais pourraient encore être développés.</p> <p>Les familles sont accueillies à la rentrée de septembre. Elles peuvent rester avec leur enfant lors de l'installation des jeunes à l'internat.</p> <p>Tout au long de l'année, l'entretien téléphonique reste, du fait des distances géographiques, privilégié. Les familles qui le souhaitent peuvent aisément rencontrer les CPE qui gèrent l'internat.</p> <p>A l'étude pour la rentrée prochaine : Organisation, avec les élèves, d'un temps d'accueil de leurs parents, à l'internat.</p>                                                                                                                                                                                                  |
| 21 - Dispositifs d'accompagnement et de suivi dans la vie quotidienne                                 | <p>L'organisation du service de vie scolaire privilégie ce dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Points réguliers entre CPE et AED en fin d'après midi avant l'ouverture de l'internat et le lendemain matin.</li> <li>- Présence des CPE auprès des élèves et des AED en soirée.</li> <li>- Liens entre les AED et le personnel de service (Cahier de liaison dans chaque dortoir).</li> <li>- Liens quasi journalier des CPE avec l'agent référent de la maintenance des locaux de l'internat.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| 22 - Possibilités / dispositifs d'aide à la prise en charge financière des frais d'internat           | <p>Dispositif d'aide dans le cadre du fonds social.</p> <p>Suivi attentif des situations par le service d'intendance du lycée et l'assistante social, le cas échéant.</p> <p>Problématique de l'hébergement des jeunes majeurs isolés.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 23 - Autres indications utiles...                                                                     | <p>1/ La vétusté des locaux et les problèmes d'isolations thermiques du bâtiment de l'internat deviennent problématiques, tant pour la maintenance des locaux par les agents, qu'en terme de qualité d'accueil de nos jeunes.</p> <p>Les sanitaires collectifs, par exemple, posent de réels problèmes d'utilisation à certains élèves.</p> <p>2/ L'implication des enseignants pour l'aide aux devoirs, ou d'autres projets serait souhaitée.</p> <p>3/ Le projet éducatif et pédagogique de notre internat a toujours été ambitieux. Toutefois, le manque de personnel fait défaut. Nous réalisons ce programme par un investissement parfois trop lourd de l'équipe de vie scolaire.</p> <p>4/ Poste AED : Un temps plein supplémentaire serait vraiment nécessaire.</p> |